

LA SITUATION POLITIQUE AU KIVU: VERS UNE DUALISATION DE LA SOCIÉTÉ

par Emmanuel Lubala Mugisho

The war which has brought about the downfall of Mobutu has not solved the problems of the region where it started, for instance, the citizenship rights of the kinyarwanda-speakers and the security concerns of Rwanda. On the contrary, the problems of the Congolese Kivu region are exacerbated by the geographical export of the Rwandan conflict. A number of factors are internal to the Kivu region. These include a plurality of ethnic and national groups. Before colonial rule, conflict between ethnic groups related to sovereignty over land, a sovereignty which was lost to the colonial and post-colonial state. Rivalries then concerned, on the one hand, the political representation of ethnic groups in the structures of the state, and on the other hand, the struggle for the preservation of (indigenous) political space. As land became more scarce, conflict intensified. The bipolar Rwandan conflict was imported from colonial days onwards, through the natural movement of populations, organized migration, refugee flows and military campaigns. A genocidal logic and ideology, linked both to colonial policy and Rwandan cultural tradition, were thus transferred into the Kivu region, which in turn led to the territorial expansion of violent confrontation.

The "liberation war" waged by the AFDL has contributed to the permanent settlement of this bipolar set-up. While the Banyamulenge have certainly been the victims of discrimination and victimisation, their plight has also been the pretext used by Rwanda to get rid of the security threat posed by the armed elements among the Hutu refugee population. The prominence of Rwandan and Congolese Tutsi during and after the war has created intense resentment among the "autochthonous" Congolese, who now feel under foreign occupation, and extended the Rwandan duality into the DRC. The ethnic groups in the Kivu region are now categorised into "Bantu" versus "Tutsi".

Interpreted in ethnic terms, the take-over by the AFDL therefore gives rise, in the Kivu region, to a confrontation between "victors" (Tutsi) and "defeated" (non Tutsi). The perceived arrogance of the "victors" incites the "defeated" to adopt attitudes of intolerance and rejection. This dualisation, which is new to the Kivu region, may well become permanent and would be extremely dangerous for the future.

1. INTRODUCTION

Au printemps 1996, le Kivu¹ était présenté par plusieurs spécialistes comme une "poudrière" non seulement à cause de multiples conflits et revendications ethniques, notamment celle liée à la citoyenneté des populations rwandophones, mais aussi et surtout à cause de la présence massive des réfugiés rwandais et burundais arrivés en 1993 et 1994. L'explosion s'est produite en septembre 1996 lorsqu'une guerre a éclaté au Sud-Kivu avec, au départ, deux objectifs sécuritaires : la protection physique et la réhabilitation identitaire des Tutsi du Zaïre-Congo, et le démantèlement des camps des réfugiés qui représentaient une menace sérieuse pour le Rwanda et le Burundi. C'est cette guerre, perçue au début par les Zaïrois comme une agression extérieure, qui deviendra "guerre de libération" sous la houlette de l'AFDL (Alliance de forces démocratiques pour la libération du Congo), et portera Laurent-Désiré Kabila à la tête de l'actuelle République Démocratique du Congo.

Mais les problèmes majeurs qui étaient à l'origine immédiate de cette guerre n'ont pas été résolus. Ces problèmes sont : la nationalité des rwandophones de l'Est du Congo et le besoin de sécurité pour le Rwanda². Aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin, le ressentiment des autochtones à l'égard des rwandophones est sans doute plus grand qu'avant. De même, l'insécurité persiste à l'intérieur du Rwanda et les infiltrations de combattants hutu se poursuivent. Par ailleurs, des poches d'ex-FAR et d'Interahamwe demeurent actives au Sud et Nord-Kivu, alors que les milices "maï-maï"³, qui ont combattu aux côtés de l'AFDL au début de cette guerre, veulent maintenant en découdre avec les "occupants tutsi".

Dans les villages disséminés à travers la forêt, les populations locales manifestent leur agacement face à une présence encombrante des réfugiés hutu⁴ qui, apparemment, ne sont pas motivés de rentrer au Rwanda après avoir échappé au «drame humanitaire de la campagne de l'AFDL». Pendant ce temps, les incursions des armées ougandaise, rwandaise, et burundaise se poursuivent pour, dit-on, assurer une sécurité "transnationale", là où la nébuleuse et hétérogène armée congolaise demeure inefficace. Le cantonnement de troupes de l'APR dans la région, spécialement sur l'île d'Idjwi, renforce les craintes d'une "domination tutsi" et alimente des débats passionnés sur l'épineuse question de l'annexion des territoires frontaliers

¹ Dans cette étude, le Kivu désigne l'espace politique qui englobe les deux provinces congolaises du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

² REYNTJENS, F., « La rébellion au Congo-Zaïre : une affaire de voisins », in *Hérodote*, n°86/87, 3^e-4^e trimestre 1997, p.74.

³ Il s'agit d'un groupe pluriethnique qui voudrait combattre toute présence des Tutsi au Kivu.

⁴ Van ACKER, F., *Rapport du voyage sur terrain au Sud-Kivu*, mai 1997, p.7.

avec le Rwanda⁵. L'influence des "*libérateurs tutsi*" (congolais ou rwandais) dans les secteurs clés de la région est manifeste. Et les frustrations qu'elle engendre auprès des autres ethnies (ou tribus) sont réelles⁶.

Ces éléments posent le problème de la présence des acteurs du conflit rwandais⁷ au Kivu et de son impact sur la conflictualité locale. Il est évident en effet, que pour diverses raisons, notamment sécuritaires ou économiques, le Kivu intéresse aujourd'hui les acteurs du conflit rwandais (Tutsi ou Hutu). Ils s'y trouvent déjà et pourraient y rester longtemps dans un rapport conflictuel qui prolonge leurs antagonismes historiques sur un territoire étranger. Depuis que la guerre de libération leur a offert l'occasion de s'affronter sur le territoire congolais, le Kivu présente l'image d'un espace politique envahi et contrôlé par des acteurs étrangers.

Il est possible de distinguer deux interprétations qui se réfèrent à cette situation pour tenter d'expliquer les événements actuels du Kivu. La première, qui apparaît comme celle de la population locale, traduit l'idée selon laquelle le Kivu est devenu "*un champs de bataille*" ou un "*théâtre des affrontements*" entre Tutsi et Hutu du Rwanda et du Burundi. Selon cet entendement, ce sont uniquement les acteurs du conflit rwandais qui s'affrontent au Kivu, faisant subir aux populations locales des conséquences d'un conflit auxquels elles seraient totalement étrangères⁸. De ce point de vue, la crise actuelle du Kivu aurait une cause exclusivement étrangère. Ceci reviendrait à dire que la solution à cette crise sera trouvée dès que les acteurs rwandais retourneront

⁵ Cf. HERITIERS DE LA JUSTICE, Promouvoir la paix au Sud-Kivu : obstacles et voies alternatives, rapport d'activité, Bukavu, août 1997, p.9. Voir aussi COMMISSION DE PACIFICATION DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU, Rapport du comité du Sud-Kivu, Novembre 1997, p.13-14.

⁶ REYNTJENS, F., *op. cit.*, p.76.

⁷ En réalité, le problème qui se pose est celui de la présence au Kivu des Tutsi et Hutu de l'étranger (du Rwanda et du Burundi). Nous insistons dans ce texte sur le « conflit rwandais » car la guerre du Kivu de 1996 a été perçue avant tout comme une guerre du Rwanda à cause du rôle prépondérant que Kigali avait joué dans son déclenchement et de l'engagement des acteurs rwandais (Hutu et Tutsi) dans les combats. Mais nous pensons aussi que le conflit rwandais, en ce qu'il oppose Tutsi et Hutu dans une logique fratricide, tend à devenir un cas paradigmatique dans la région des grands lacs. C'est, en tout cas, ce qui semble ressortir des thèses des auteurs qualifiés en la matière. En effet, F. REYNTJENS considère que la « référence rwandaise » a été un élément déterminant dans la structuration des rapports ethniques au Burundi. Selon lui, la politique menée par la Belgique pendant la période coloniale (celle qui consistait à privilégier l'élément tutsi dans le recrutement des autorités politiques indigènes) était calquée sur le « modèle rwandais ». LEMARCHAND, cité par REYNTJENS, estime pour sa part que le conflit Hutu-Tutsi du Burundi a été inspiré par la révolution rwandaise de 1959 (voir à ce sujet REYNTJENS, F., *L'Afrique des grands lacs en crise*, Paris, Karthala, 1994, p.12.). Nous proposons donc aux lecteurs d'utiliser provisoirement le concept « conflit rwandais » pour désigner le conflit entre Hutu et Tutsi du Rwanda et du Burundi.

⁸ COMMISSION DE PACIFICATION DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU, Rapport du comité du Nord-Kivu, Septembre 1997, p.16.

dans leur pays ou, à tout le moins, cesseront de contrôler l'espace politique du Kivu. Ce qui nous paraît très incertain.

La seconde, que nous proposons, considère que le problème est beaucoup plus complexe et que l'on n'est pas en présence d'un simple «*déplacement géographique du conflit rwandais*». On assiste plutôt à son «*implantation*» au Kivu où des antagonismes interethniques anciens, tels que ceux du Masisi ou ceux qui opposent les Babembe aux Banyamulenge, lui ont offert un ancrage local. Le fait que certains peuples transfrontaliers (les populations rwandophones, notamment) soient engagés dans des rivalités internes non encore résolues a permis aux deux groupes rivaux du Rwanda (Tutsi et Hutu) de tisser des alliances naturelles au Kivu. Il s'est établi de la sorte une interférence du conflit rwandais avec les enjeux locaux. Et contrairement au premier raisonnement, il serait peut-être plus juste de dire que les événements qui se déroulent actuellement au Kivu ont des effets locaux pour des causes transfrontalières.

Cette interprétation suggère une lecture de la situation politique actuelle du Kivu à partir de la trajectoire historique des communautés locales mises en contact avec des processus exogènes qui déterminent une recomposition sociale et la mise en place de rapports ethniques de type nouveau. C'est pourquoi ce propos sera subdivisé en trois parties traitant respectivement du Kivu et ses conflits internes, de l'implantation du conflit rwandais au Kivu, et de la "guerre de libération" et le problème ethnique.

2. LE KIVU ET SES CONFLITS INTERNES

Les conflits du Kivu s'enracinent dans la trajectoire historique des sphères sociales (famille, clan, ethnie ou tribu, village,...) dans lesquelles se déploie l'activité individuelle. De toute évidence, la tribu (ou l'ethnie) demeure la sphère sociale la plus marquante sur le plan politique au Kivu. Elle détermine la configuration de la société et les rapports entre groupes sociaux qui la composent. On ne peut donc pas faire fi d'elle lorsque on cherche à examiner la configuration des conflits du Kivu.

2.1. Pluritribalité et multinationalité

Le Kivu est habité par plusieurs communautés tribales constituées sur un modèle d'homogénéisation de la société. Les membres de chaque communauté particularisée partagent le même territoire, la même langue, la même culture, et sont soumis à un même pouvoir coutumier. Ce pouvoir peut être dévolu soit à un monarque héréditaire (il revient alors à un Mwami,

comme chez les Bashi, les Fuliru, les Vira, les Hunde, les Nyanga, ...), soit à un aîné du groupe (il est alors exercé par un "*pater-familias*", comme chez les Bembe ou les Rega). Dans certaines communautés tribales, comme chez les Rega et Bembe, chaque clan constitue une entité politique dirigée par l'aîné du clan; toutefois, l'unité et la protection de ces communautés poly-segmentaires s'organisent autour de "*l'aîné du clan majeur*" ou d'une institution politico-religieuse transcendante dénommée le "*bwame*". Par ailleurs, il existe des tribus, tels les Bashi et Havu, qui ont plusieurs monarches exerçant chacun sur son territoire la plénitude de la souveraineté. Quelle que soit la forme sous laquelle le pouvoir est exercé dans chacune d'elles, les tribus représentent avant tout une communauté de vie et d'intérêts immédiats; et les individus se sentent attachés à elles affectivement et effectivement.

Avec tous ces éléments réunis, ces tribus se présentent incontestablement comme de véritables nations au sein desquelles les individus coexistent de manière indépendante par rapport aux autres communautés tribales qui partagent la même aire géographique. A ce sujet le Professeur Mugaruka observe que les communautés tribales congolaises sont «*les seules vraies nations où la plupart des individus vivent et se reconnaissent comme personnellement engagés et concernés par la collectivité*». Il en déduit que le Congo n'est pas une nation mais un ensemble des nations⁹. En réalité, ces "*actions tribales*", comme K. Lumuna préfère les appeler, ne sont pas de simples communautés d'individus. Elles constituent des espaces politiques qui résultent du lien entre un territoire et une société civile¹⁰. Dès lors que chaque communauté est censée disposer d'un territoire avec lequel elle entretient des liens intimes et historiques, c'est le rapport à l'espace qui détermine l'existence de la communauté en tant qu'entité tribale autonome, en tant que nation tribale. La terre, mère commune des vivants et des morts, des hommes et des choses, devient ainsi une réalité symbolico-mythique autour de laquelle s'organise la vie à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. C'est pourquoi l'occupation ou le partage de la terre a toujours été au centre des rapports entre les différentes nations tribales.

2.2. Pluritribalité et conflits polycentriques

⁹ MUGARUKA, R., «Société, Justice, Droits de l'homme : vers la résolution pacifique des conflits internes», in CNONGD., *Paix et résolution pacifique des conflits durant la transition démocratique au Zaïre*, Actes du colloque national tenu à Kinshasa du 22 au 26 août 1994, Kinshasa, Cnongd, 1996, p.101.

¹⁰ KABUYA-LUMUNA, M., *Idéologies zaïroises et tribalisme (La révolution paradoxale)*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1986, p. 19, cité par BULA, J., *Violence, démocratie, et développement dans le tiers-monde*, Louvain-la-Neuve, l'Harmattan, 1990, p.96.

Bien avant la période coloniale, la plupart des antagonismes entre différentes tribus ont pour objet l'occupation de la terre, même si l'étendue des espaces disponibles permet souvent aux plus faibles d'entre elles d'échapper aux assauts d'agresseurs puissants pour aller s'installer sur de nouvelles terres. Avec l'avènement de l'Etat colonial, ces nations tribales perdent leurs souveraineté au profit de la collectivité étatique. Bien qu'englobées dans cette nouvelle structure politique, chaque communauté demeure néanmoins particularisée par quelques éléments d'homogénéisation que sont : la langue, le territoire, la culture, et le pouvoir coutumier. La persistance d'un ordre tribal dans un Etat qui instaure une exploitation capitaliste des ressources, maintient la terre au centre des rapports conflictuels. En effet, les grandes exploitations agricoles et minières des colons sont très vite perçues, au Masisi surtout, comme une expropriation des nations tribales dont les membres acceptent mal l'installation, chez eux, des «étrangers» venus essentiellement du Rwanda pour travailler dans ces entreprises. La compétition entre les différentes tribus dans cette entité supra-tribale qu'est l'Etat, n'est plus limitée à l'occupation de la terre. Elle porte également sur la représentation des nations tribales dans les organes de l'Etat. Des idéologies nationalistes sous-tendent cette compétition. Il s'agit du national-tribalisme et du nationalisme tribal¹¹.

2.2.1. Les luttes de pouvoir

L'idéologie du "*national-tribalisme*" poursuit la représentation politique de la tribu dans les instances étatiques. Elle projette la communauté tribale dans l'espace étatique où elle veut être représentée, être prise en compte dans la gestion de l'Etat. Ainsi, la tribu s'estime représentée lorsqu'un de ses membres occupe un poste important dans la hiérarchie étatique, par voie d'élection ou de nomination. Il s'agit en fait d'une fausse représentation car, en réalité, c'est l'ascension sociale de quelques individus qui est favorisée. Cette idéologie est pourtant à l'origine des rivalités, voire des conflits violents entre les tribus du Kivu où les mutuelles tribales ont souvent été les creusets des revendications politiques inspirées par le "*national-tribalisme*".

a. Le Sud-Kivu

Dès 1960 des luttes pour le pouvoir éclatent au Sud-Kivu, mettant aux prises les Bakusu du Maniema contre les autres tribus locales, les Bashi de

¹¹ BULA, J., *Violence, démocratie, et développement dans le tiers-monde*, Louvain-la-Neuve, l'Harmattan, 1990, pp.115-118.

Kabare contre ceux de Ngweshe, les Warega contre les Bashi dont l'emprise sur toute la vie politique et sociale repose sur leur nombre et leurs droits fonciers. Ces rivalités vont s'observer, évidemment, lors de la formation des premiers partis politiques: le MNC/L est considéré comme le parti des Bakusu, les Bashi de Ngweshe soutiennent le RECO (Regroupement Congolais), alors que ceux de Kabare se retrouvent nombreux dans la coalition ARP (Alliance Rurale Progressiste) – Unerga (Union des Warega)¹². Ces antagonismes politico-ethniques ont persisté durant les trente trois ans du régime de Mobutu, avec une certaine virulence à la veille des échéances politiques. La nationalité des locuteurs du Kinyarwanda a fréquemment été contestée pour écarter des adversaires politiques de la course électorale. C'est ainsi que depuis 1982, toutes les candidatures des Banyamulenge ont été rejetées. Il s'est ainsi établi une méfiance, voire une hostilité, entre eux et leurs rivaux Babembe.

A ce jour, les tensions entre les Bashi et les Warega restent vives. Amisi Kilosho note à ce propos que «*le dialogue est rompu depuis un certain temps entre ces deux principales composantes tribales du Sud-Kivu*»¹³. A la base de cette dissension, l'éternelle question de la répartition des postes dans l'administration provinciale. Dans un mémorandum adressé aux autorités nationales en date du 27 août 1997, la communauté Lega (Warega) lance un cri de guerre et se plaint de ne pas être suffisamment représentée dans les arcanes du pouvoir provincial. Elle accuse les «*extrémistes Bashi*» d'exécuter «*un plan machiavélique d'exclusion et de déstabilisation des cadres lega*». Enfin, elle préconise, en cas de non réconciliation, «*la scission de la province en deux pour départager les deux groupes ethniques*»¹⁴. A ce mémorandum se trouve annexé un tableau de la répartition ethnique des postes de responsabilité au niveau provincial du Sud-Kivu après l'avènement du nouveau régime de Kabila: sur 72 postes retenus, 31 reviennent aux Bashi, 11 sont occupés par les Tutsi, 7 reviennent aux Lega (Warega), 4 aux Havu, et 3 aux Bembe¹⁵.

b. Le Nord-Kivu

Au Nord-Kivu les rivalités politiques se jouent essentiellement entre les Banande et les Banyarwanda, même si ces derniers cohabitent difficilement

¹² VERHAEGEN, B., *Rébellions au Congo*, tome 1, Bruxelles-Léopoldville, CRISP-IRES, 1966, pp. 265-268.

¹³ AMISI, K., « Le risque d'une explosion d'origine tribale de plus en plus croissante dans le Sud-Kivu », in *La Semaine du Reporter*, n°166, du 24 au 27 octobre 1997.

¹⁴ Voir Mémorandum de la communauté Lega (Warega) publié dans *La semaine du Reporter*, n°166, du 24 au 27 octobre 1997.

¹⁵ *Ibidem*.

avec les Bahunde, les Banyanga et les Batembo dans le territoire de Masisi. Le thème de "l'étranger" apparaît très tôt dans le discours politique de certains leaders¹⁶. Déjà en 1962, lors de la création des "provincettes congolaises", les élites politiques banyarwanda, solidement implantées dans l'administration provinciale à Bukavu, refusent de souscrire au projet de création d'une province du Nord-Kivu et s'opposent, par voie de conséquence, au démembrement de la province du Kivu. Leurs adversaires Banande, Bahunde et Banyanga, partisans d'une province autonome du Nord-Kivu de laquelle devaient relever Goma et Rutshuru, tolèrent mal cet acte de trahison. Une vive tension politique qui va ainsi s'établir entre les deux camps, atteindra son paroxysme avec la "rébellion kanyarwanda" de 1965. Ce sera alors l'occasion «pour les autorités du Nord-Kivu de faire voter à l'assemblée provinciale en octobre 1965 une «résolution-loi» visant à ordonner l'expulsion de tous les Rwandais de la région pour «collusion avec les rebelles»»¹⁷. Dès lors, le problème de la nationalité des migrants rwandais était posé. Il le sera encore en 1981 (avec la seconde loi sur la nationalité), en fin 1991 (avec "l'identification des nationaux", en préparation des élections communales et provinciales), puis, de façon aiguë, durant toute la conférence nationale (1991-92). Dans un contexte électoral et démocratique, la question de la nationalité «est vue comme déterminant quel groupe ethnique contrôlera les majorités des assemblées régionales (entendez provinciales, NDA), et donc le pouvoir politique régional (ou provincial, NDA)»¹⁸.

2.2.2. Les luttes pour la protection de l'espace politique

Le "nationalisme tribal" est local et ne s'exporte dans l'espace étatique. Il prône la protection de l'intégrité de l'espace politique de la nation tribale contre toute invasion extérieure. C'est en quelque sorte un appel à une identité ethnique "défensive" contre les membres d'autres nations tribales et contre les ressortissants des pays étrangers. Cette idéologie ramène aux antagonismes entre d'une part les "originaires" et les "non originaires", et d'autres part entre les "autochtones" et les "étrangers", antagonismes qui peuvent basculer vers la xénophobie ou la "violence sécuritaire". Ceci soulève évidemment la question de la nationalité en rapport, non pas avec la représentation politique du groupe, mais avec l'accès à la terre, élément essentiel de la survie

¹⁶ WILLAME, J.-C., *Banyarwanda et Banyamulenge*, Paris-Bruxelles, CEDAF-L'Harmattan, 1997, p.47.

¹⁷ *Idem*, p.51.

¹⁸ Voir à ce sujet le résumé des conclusions et recommandations de l'étude réalisée par LAURENT P.-J., MAFIKIRI TSONGO A., MATHIEU P., MUGANGU MATABARO S., sur le thème *Conflits fonciers, relations ethniques et violences au Kivu*, Louvain-la-Neuve, IED-UCL, janvier 1997, p.3.

matérielle et symbolique de la communauté tribale. "L'étranger" (et dans certains cas le non originaire) est perçu comme un usurpateur, une menace pour la sécurité foncière de ceux qui se considèrent comme "autochtones".

Dans le contexte de la raréfaction des terres dans les zones surpeuplées du Kivu montagnoux, particulièrement au Masisi, la compétition foncière entre les autochtones et les immigrants (anciens et nouveaux) se déroule dans un climat de violence. Les étapes marquantes de cette violence durant les années 90 peuvent être décrites de la manière suivante :

- en juin 1991, les agents de l'Etat commis au recensement dans le Masisi sont attaqués par de groupes armés hutu qui détruisent les registres et les bureaux destinés à l'identification des nationaux.
- en 1993, le Masisi est le théâtre d'affrontements violents entre d'une part les Bahunde, Banyanga, et Batembo, et d'autre part les Banyarwanda (Tutsi et Hutu). «*Les violences réciproques («nettoyages ethniques», attaques et massacres de civils par les milices des deux bords) provoquent entre 14 et 30.000 morts (suivant les estimations) et le déplacement de plus de 200.000 personnes(...)*»¹⁹.
- en 1994, avec l'arrivée de plus de 700.000 réfugiés hutu au Nord-Kivu, les combats reprennent et s'étendent très rapidement à Walikale et à Rutshuru. D'abord, ce sont les Tutsi qui sont la cible des Hutu du MAGRIVI, aidés par les ex-FAR et les Interahamwe. Leurs attaques se dirigent ensuite contre les autochtones Bahunde, Banyanga, et Batembo.

2.2.3. Conclusion

A cause de ses multiples conflits internes, le Kivu est la région la plus instable du Congo. La plupart de ces conflits qui opposent les différentes ethnies (nations tribales) entre elles portent sur la représentation politique des groupes en présence. Généralement, ils ne dépassent pas le stade de la provocation et des invectives²⁰. La pluriethnicité étant très ancrée dans l'espace (chaque nation tribale dispose d'un territoire bien délimité), le risque de conflit pour la protection de l'espace politique est moindre (sauf dans des régions confrontées au problème d'insécurisation foncière comme le Masisi). Dans tous les cas, les conflits du Kivu sont polycentriques. Ce qui présente un double avantage:

- les conflits sont adoucis (le recours à la violence est limitée). Toutes les nations tribales savent qu'elles sont à la fois différentes et une. Les

¹⁹ *Idem*, p.7.

²⁰ Le cas typique de ces luttes politiques c'est le vieux conflit entre les Bashi et les Warega. Malgré leurs antagonismes, les Bashi vaquent librement à leurs activités économiques dans les territoires des Warega. Voir à ce sujet le mémorandum de la communauté Lega(Warega), in *La Semaine du Reporter*, op. cit.

populations ont vécu les unes à côté des autres en reconnaissant ce qu'elles ont de spécifique et ce qu'elles ont de commun.

- La société est préservée contre les risques de désintégration. Car le conflit qui oppose deux ethnies n'affecte pas nécessairement les autres. Le conflit Bashi-Barega, par exemple, n'implique pas nécessairement les Banande, ou les Bahunde.

Il faut cependant reconnaître que le problème de la nationalité a souvent été à la base d'une bipolarisation des rapports ethniques. Bien que divisées entre elles par des conflits entrecroisés, les "*ethnies autochtones*" du Kivu se retrouvent souvent pour rejeter les "*étrangers*", qui sont, dans le cas d'espèce, les populations d'origine rwandaise. Les manifestations les plus éclatantes de cette dualisation de la société apparaissent à l'occasion des élections législatives ou locales. Certains spécialistes expliquent cette situation par le fait que *«les deux communautés (zaïrois autochtones et migrants d'origine rwandaise, anciens et nouveaux) se sont progressivement perçues comme étant chacune menacée dans sa survie par l'autre. Cette cristallisation de angoisse sur "l'autre" a été accrue et manipulée par les intellectuels et politiciens des deux bords. Ceux-ci, dans leur lutte pour le pouvoir (dans un contexte de démocratisation hâtive et de compétition politique ethnicisée) ont mobilisé leurs bases sociales et électorales par l'appel à l'identité ethnique "défensive" contre "l'autre groupe" défini comme menaçant et déloyal»*²¹. Ce phénomène est donc conjoncturel, de courte durée, et donc de moindre incidence sur la survie de la société. L'influence rwandaise (avec les flux migratoires) est d'ailleurs évidente dans son apparition au Kivu.

3. IMPLANTATION DU CONFLIT RWANDAIS AU KIVU

Nombreux sont ceux qui pensent que la complexité de la situation politique du Kivu est due, notamment, à un enchevêtrement des conflits internes et externes (essentiellement ceux du Rwanda et du Burundi). Après avoir décrit la conflictualité interne du Kivu, il importe d'examiner la manière dont se réalise l'influence rwandaise sur l'espace politique de cette région. On peut observer le phénomène de l'implantation du conflit rwandais au Kivu à partir de quatre éléments majeurs.

3.1. Le déplacement des acteurs du conflit

Les acteurs du conflit rwandais dont il s'agit ici sont: les populations civiles, les dirigeants politiques, et les forces combattantes. Trois facteurs semblent avoir favorisé leur déplacement vers le Kivu, à savoir la proximité

²¹ *Idem*, p.6.

géographique, la politique extérieure du Congo-Zaïre, et les circonstances des pays voisins. En effet, le Kivu se trouve à la frontière orientale du Congo, à la limite avec le Rwanda et le Burundi. Ainsi, par le fait de la contiguïté, des compénétrations et des échanges de toutes sortes -notamment humains- ont toujours existé de part et d'autre de cette frontière, très perméable du reste. De même, il s'avère qu'au nom d'une certaine "*vocation africaine*" du Congo-Zaïre, les autorités zaïroises ont ouvert les portes à tous les flux humains en provenance de l'extérieur, et du Rwanda en particulier. Elles n'ont rien entrepris pour les contrôler ou pour les limiter car il fallait tendre la main à des "*peuples frères en difficulté*". Les conséquences néfastes de cette politique pour une région surpeuplée comme le Kivu étaient pourtant prévisibles. Enfin, les conflits cycliques, la famine, la sécheresse, et la pression démographique ont obligé des populations rwandaises et, dans une certaine mesure, burundaises à quitter leurs pays pour chercher de meilleures conditions de vie au Kivu.

Le mouvement des acteurs rwandais et burundais en direction du Kivu s'est effectué soit par voie de glissement naturel des populations, soit par migrations massives (organisées ou non) imposées aux populations locales.

3.1.1. Le glissement naturel des populations

Il s'agit d'un phénomène qui s'observe inévitablement aux frontières des territoires contigus. Il concerne, dans le cas d'espèce, uniquement les populations civiles. La fluidité qui caractérise la présence de certaines communautés à l'intérieur de la région interlacustre²² dont fait partie le Kivu ne saurait être empêchée. Car les frontières qui ont été fixées arbitrairement par le colonisateur ont séparé des peuples ou des communautés autrefois homogènes. Les membres de ces communautés – des familles ou parfois même des individus - ont appris un jour qu'ils devenaient étrangers les uns par rapport aux autres à la suite des accords conclus par et pour les intérêts des nations européennes. Il est évident que les échanges humains n'ont jamais cessé entre ces communautés transnationales. Il en est ainsi pour les Banande et Bayira qui se trouvent au Nord-Kivu et en Ouganda ; les Bakiga, et Bahima qui sont au Nord-Kivu et au Rwanda ; les Hutu et les Tutsi qu'on rencontre au Rwanda, au Burundi, au Sud-Kivu, et au Nord-Kivu. D'autres communautés telles que les Bahororo, Bamoso, Bahavu, Bahunde, Banyabongo, Bafulero, Bavira, et Baha habitent au Sud-Kivu, au Rwanda et au Burundi²³.

²² Il s'agit de la région du Graben africain où sont logés les grands lacs et leurs plaines alluviales.

²³ Mgr KANYAMACHUMBI, P., *Société, culture et pouvoir politique en Afrique interlacustre, Hutu et Tutsi de l'ancien Rwanda*, Kinshasa, Select, 1995, cité par MUTAMBO, J., *Les Banyamulenge*, Kinshasa, 1997, p.36.

3.1.2. *Les migrations massives*

Elles ont, dans une large mesure, été imposées aux populations locales, et ont drainé, soit séparément soit simultanément, des populations civiles, des dirigeants politiques et des forces combattantes. Elles se sont réalisées de plusieurs manières:

a. L'immigration organisée

Dans le but de décongestionner le Rwanda, pays surpeuplé et dont la population était régulièrement menacée par la famine d'une part, et procurer la main d'œuvre aux grandes exploitations agricoles du Kivu d'autre part, l'autorité coloniale belge avait décidé d'organiser une transplantation massive des ressortissants rwandais vers le Kivu. En 1937, écrit J.C Willame, «*un accord est passé entre les autorités belges du Rwanda, les autorités administratives du Kivu, et le Comité national du Kivu pour créer une «Mission d'immigration des Banyarwanda» chargée de la «gestion» des immigrants rwandais dans le Masisi, faiblement peuplé à l'époque*»²⁴. Ainsi, entre 1937 et 1955, l'autorité coloniale a implanté de nombreuses familles rwandaises, aussi bien Hutu que Tutsi, non seulement dans l'actuel territoire de Masisi mais aussi dans ceux de Kalehe, de Rutshuru, et même au Katanga²⁵.

b. L'exode des réfugiés

Il s'agit ici du déplacement des personnes fuyant les violences ethniques dans leurs pays. Le premier afflux important des réfugiés qui atteint le Kivu, est celui des réfugiés tutsi rwandais de 1959 et de 1963. J.C Willame indique qu'ils vont s'installer progressivement dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. «*Selon le HCR, écrit-il, ils sont entre 50 et 60.000 à déferler du Rwanda au Zaïre entre les années 1959 et 1961*»²⁶. En 1975, Léon de Saint-Moulin estimait, à partir du recensement de 1970, que l'immigration rwandaise au Zaïre depuis 1960 n'était pas inférieure à 100.000 personnes et que l'apport total au Kivu depuis 1920 était de l'ordre de 300.000 habitants²⁷. En juillet

²⁴ WILLAME, J.-C., *op. cit.*, p.41.

²⁵ REYNTJENS, F., et MARYSSE, S., *Conflits au Kivu : antécédents et enjeux*, Anvers, 1996, p.13.

²⁶ WILLAME, J.-C., *op. cit.*, p.46.

²⁷ De SAINT-MOULIN, L., «*Mouvements récents de population dans la zone de peuplement dense de l'Est du Kivu*», in *Etudes africaines*, vol.VII-X, Kinshasa, PUZ, 1977-1978, p.116, cité par REYNTJENS, F., et MARYSSE, S., *op. cit.*, p.15.

1994, suite à la victoire du FPR au Rwanda, ce sont 1,2 million de réfugiés hutu qui s'installent dans des camps érigés au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, d'où ils ont été délogés en 1996 par les troupes de l'APR et les rebelles de l'AFDL. Le Kivu a aussi accueilli des réfugiés hutu burundais en 1972, en 1988 lors des événements de Ntega Marangara, et en 1993-1995 suite aux massacres interethniques qui ont suivi l'assassinat de Melchior Ndadaye. Ces réfugiés qui sont installés dans les zones d'Uvira et de Fizi au Sud-Kivu, étaient d'environ 13.000 en 1990²⁸, tandis qu'en 1995 ils sont estimés à 150.000 personnes.

Parmi les réfugiés hutu rwandais de 1994, se trouvaient plus de 60.000²⁹ militaires de l'armée défaite (FAR), ainsi qu'un nombre indéterminé de miliciens Interahamwe. Ils s'étaient dispersés dans tous les camps des réfugiés, mais des effectifs importants étaient basés à Mugunga et au Lac vert (pour le Nord-Kivu), et à Panzi et à Bulonge (pour le Sud-Kivu). Par ailleurs, le président intérimaire Sindukubwabo du Rwanda, plusieurs ministres de son gouvernement, ainsi que les principaux officiers supérieurs des ex-FAR se retrouvent au Kivu aux côtés des réfugiés. Au même moment, plusieurs parlementaires du FRODEBU ainsi que les cadres du CNDD s'installent à Uvira qui se transforme en sanctuaire politique des réfugiés burundais. Durant les deux années de leurs séjours au Kivu, ces dirigeants politiques vont transformer les camps des réfugiés en foyer d'activités politiques en violation des règles du HCR.

c. Les opérations militaires

Depuis le début de la "*guerre de libération*" du Congo-Zaïre, en septembre 1996, le Kivu est resté un théâtre de plusieurs opérations militaires. Ces opérations aux enjeux diversifiés et impliquant une multiplicité d'acteurs, se déroulent dans le contexte des dynamiques régionales qui laissent apparaître un effritement de la notion de la territorialité. Ces dynamiques semblent imposer "*l'ouverture des espaces politiques étatiques*" aux acteurs extérieurs rendant ainsi la réalité des frontières de plus en plus relative. C'est ainsi qu'en octobre 1996, des États de la région des grands lacs de l'Afrique ont ouvertement mobilisé leurs armées nationales, leurs services de

²⁸ Chiffre repris de REYNTJENS, F., *L'Afrique des grands lacs en crise*, Paris, Karthala, p.139, qui cite GUICHAOUA, A., *Le problème des réfugiés rwandais et des populations banyarwanda dans la région des grands lacs africains*, Genève, HCR, 1992, p.17.

²⁹ Le nombre exact des militaires des forces armées rwandaises (FAR) qui ont gagné le Zaïre après leur défaite n'est pas connu. Le chiffre de 60.000 hommes est une estimation faite par un officier supérieur des ex-FAR que nous avons rencontré au camp de Panzi, près de Bukavu, en 1995. Selon cet officier, 20.000 militaires seraient entrés au Sud-Kivu, par Bukavu et Kamanyola. Les 40.000 autres seraient repartis dans les camps du Nord-Kivu.

renseignement, leurs alliés africains et occidentaux en vue d'intervenir unilatéralement sur le territoire d'un autre Etat souverain pour y résoudre un problème commun. La rébellion des Banyamulenge a été l'occasion pour les armées rwandaises, burundaises, et ougandaises d'intervenir directement au Zaïre pour y régler la question des réfugiés hutu que la communauté internationale n'arrivait pas à résoudre, et pour remplacer le régime de Mobutu par un autre qui leur serait favorable. Durant toute la guerre du Kivu, les troupes de ces armées ont joué un rôle de premier plan jusqu'à la victoire de l'AFDL. Ces troupes, composées essentiellement d'éléments tutsi, sont toujours déployées au Kivu dans une sorte de "*mission de maintien de la paix*", et se déplacent librement d'un pays à un autre au grand étonnement des populations locales qui n'hésitent plus à les qualifier de "*armée sans frontières*" avec des "*soldats sans frontières*"³⁰.

3.2. Le transfert des logiques et idéologies fratricides

La présence des acteurs rwandais sur le territoire du Kivu est indissociable de certaines logiques et idéologies inscrites dans la trajectoire des populations rwandaises. Ces logiques et ces idéologies sont soit liées à un projet politique colonial, soit fournies par la tradition culturelle rwandaise.

Pendant longtemps, les Hutu et Tutsi qui s'établissent au Kivu constituent aux yeux des autochtones une seule communauté, celle des Banyarwanda. Mais leur installation ne s'est pas effectuée sans soulever la question ethnique. En effet, la reproduction au Masisi du système pastoral des Tutsi qui s'étaient déplacé avec leur bétail -système qui leur conférait une hégémonie sociale et politique au Rwanda et au Burundi- n'était pas sans susciter des inquiétudes. A l'époque coloniale, une idée du Tutsi "*dominateur*" est très présente dans les milieux congolais. C'est ainsi que déjà en 1939 un rapport AIMO (Affaires indigènes et main-d'œuvre) s'alarme du pourcentage trop élevé des Tutsi dans le Masisi (72% contre 28% de Hutu). Le Gouverneur général prescrit alors «*d'enrayer énergiquement l'exode de Batutsi et de leurs troupeaux*». Cette mesure aurait permis aux Hutu de devenir plus nombreux au Masisi que leur frères tutsi. Plus tard, dans les années 50, l'implantation des ressortissants rwandais au Kivu par la MIB aurait obéi à la même "*logique tribale*" qu'une certaine opinion suspecte, non sans raison, d'avoir été mise en place pour empêcher les Tutsi d'exercer un

³⁰ AZADHO, *Périodique des droits de l'homme*, n°21 (numéro spécial : un rapport de l'Azadho sur la situation des droits de l'homme en RDC en 1997), février 1998, p.17. Cette «*armée sans frontière*» est qualifiée «*d'armée transfrontalière*» par la Commission de pacification des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu qui a été instituée par le gouvernement de Kabila (arrêté ministériel n° 97/008 du 3 septembre 1997, du Ministre des Affaires intérieures). Voir à ce sujet le rapport du comité du Nord-Kivu, septembre 1997, p.28.

pouvoir politique au Kivu alors que des chefs hutu, comme le Mwami Ndeze, étaient nommés à la tête des populations immigrées³¹.

Ceci ne pouvait que réveiller ou renforcer les ressentiments des uns vis-à-vis des autres, avec comme corollaire une "*logique de cloisonnement*" des groupes. Ainsi malgré les apparences, dans le Masisi en particulier, les deux groupes ont longtemps vécu au stade de communautés naturelles caractérisées, à côté d'incontestables avantages (tels que l'interdépendance et la solidarité spontanée entre membres), par de graves défauts dont le principal est le repliement de la communauté sur elle-même avec tout ce qu'il comporte d'indifférence, d'intolérance, de refus, voire d'hostilité à l'égard des autres.

D'aucuns pensent que la méfiance entre les communautés ethniques rwandaises est inscrite dans leurs traditions culturelles. Car à travers les âges, et le temps, les jeunes rwandais, toutes ethnies confondues, ont été invités à "*faire attention à l'autre, à l'étranger*". Cette peur de l'altérité est alimentée par toute une série d'idéologies telles que le *kwirarira* (cacher sa douleur, sa misère à l'étranger; sauver les apparences), le *kwiranguza* (ne pas tout dire sans réserve, surtout devant un étranger), le *kunena* (ne pas partager un repas avec des gens inférieurs), etc. Même les mariages interethniques n'ont pas réussi à atténuer cette forme de xénophobie. La femme était pourtant considérée comme une *gahuza miryango* (unificatrice des communautés). En fait, on a longtemps considéré au Rwanda que "*l'autre*" ou "*l'étranger*" symbolisait le mal. A certaines époques, il était même synonyme d'ennemi; un peu comme aux temps des sociétés helléno-romaines antiques. "*L'autre*", c'est le membre de l'ethnie différente de la sienne. Il est souvent confondu avec son groupe d'appartenance et ses actes entachent directement les autres membres de son ethnie. De telle sorte que l'individu est souvent puni pour ce qu'il est et non pour ce qu'il a fait. Cette collectivisation de la faute et donc de la sanction pourrait expliquer ces représailles aveugles, ces massacres, ces démolitions massives, ces tendances à l'extermination, et même ces génocides incrustés dans la mémoire collective de chaque communauté rwandaise. C'est ce qu'il convient d'appeler une "*globalisation*" à la rwandaise³².

Ces images psycho-culturelles ethniques qui «*considèrent Hutu et Tutsi comme différents de façon radicale et sans recours aussi bien dans leurs origines que dans leurs caractères et attributs moraux, intellectuels et sociaux*»³³ constituent un des éléments les plus déterminants de la société

³¹ WILLAME, J.-C., *op.cit.*, p.42.

³² LUBALA, E., « Globalisation : base de violations massives des droits humains au Rwanda », in HERITIERS DE LA JUSTICE, *Haki Yetu*, n°12, Bukavu, 1995.

³³ UVIN, P., *Développement, aide, et conflit : réflexions à partir du cas du Rwanda*, Helsinki, UNU/WIDER, 1997, p.11.

rwandaise. Les acteurs du conflit rwandais les ont importées au Kivu, avec une haine fratricide entre Hutu et Tutsi³⁴.

3.3. Extension territoriale des violences et affrontements

Les violences impliquant les Tutsi et les Hutu ont dépassé leur cadre traditionnel (le Rwanda et le Burundi), et ont atteint le Kivu où elles ne concernent pas seulement les acteurs rwandais mais aussi les populations congolaises. Ces violences se sont manifestées sous diverses formes selon les circonstances de temps et de lieu. Quelques cas de ces violences qui ont marqué le paysage politique de la région méritent d'être cités.

- Il y a d'abord les menaces, voies de faits, et agressions physiques ou verbales des réfugiés hutu (burundais d'abord en 1993, puis burundais et rwandais à partir de juillet 1994) à l'égard des Banyamulenge qu'on assimile aux Tutsi du Rwanda dans la zone comprise entre Kamanyola et Fizi. A la suite de l'assassinat du président Ndadaye du Burundi en 1993, un mouvement "*Power*", d'inspiration burundaise se manifeste à Uvira dans plusieurs agressions contre les Tutsi. Si on ne peut mettre à sa charge aucun meurtre ou autre massacre, on doit reconnaître cependant qu'il a créé une psychose parmi les Tutsi dont plusieurs furent obligés de quitter Uvira³⁵.

- Il y a ensuite les affrontements qui ont lieu entre Hutu et Tutsi du Masisi en 1994, à la suite de la guerre menée par le FPR au Rwanda. A cette époque, plusieurs Tutsi du Zaïre reconnaissent leur participation, sous une forme ou une autre, à la campagne du FPR. Les Hutu, encadrés par la MAGRIVI (Mutuelle agricole des Virunga) et aidés par des milices Interahamwe, organisent des représailles très meurtrières contre les Tutsi pour venger leurs «frères» (ils déclarent, en effet, que «le Hutu est un et indivisible»). Les batailles impliqueront plus tard les autres tribus de Masisi, les Banyanga, Bahunde, et Batembo. Leurs milices armées, les Maï-Maï, se retrouveront bientôt en face de leurs homologues Hutu, le Kibarizo ou Bakagbwa.

- Il ya enfin les combats entre les militaires de L'APR/Armée burundaise et les ex-FAR/Interahamwe/FDD durant la "*guerre de libération*" du Congo-Zaïre. Les premières interventions des éléments de l'APR/Armée burundaise sur le territoire zaïrois étaient dirigées contre les camps de réfugiés où de nombreux civils non armés ont trouvé la mort. Sous le couvert de la rébellion banyamulenge, les troupes de l'APR ont conquis (presque sans combats) en quelques semaines un territoire long de 600 km, les militaires zaïrois, démotivés et non équipés, ayant décidé de ne pas combattre. Les seules

³⁴ POURTIER, R., « Congo-Zaïre-Congo : un itinéraire géopolitique au cœur de l'Afrique », in *Hérodote*, n°86/87, 3^e-4^e trimestre 1997, p.23.

³⁵ MUTAMBO, J., *op. cit.*, p.109.

résistances qu'ils ont rencontrées étaient l'œuvre des militaires des ex-FAR et des Interahamwe préalablement équipés par la DSP (Division spéciale présidentielle : garde rapprochée de Mobutu). En réalité, l'étape du Kivu de la guerre de libération n'était qu'une "guerre rwando-rwandaise". On sait que par la suite plusieurs massacres des réfugiés Hutu dans les camps qui s'étaient reconstitués à l'Ouest du Kivu (Tingi-Tingi, Lubutu, Kisangani) ont été attribués aux forces de l'AFDL dont le noyau était constitué des rebelles tutsi.

3.4. La pérennisation des acteurs du conflit

Les acteurs du conflits rwandais (populations civiles ou autres) ont toujours manifesté une tendance à se fixer au Kivu. Cela débute avec les réfugiés tutsi de 1959 et 1961. Estimés, lors de leur arrivée, à 60.000 personnes, «ils seront, rapporte J.-C. Willame, installés sommairement dans les camps situés principalement dans les territoires de Masisi, Walikale, et Kalehe», mais ne vont pas tarder à «immerger» progressivement dans le pays d'accueil. «Les estimations du HCR, poursuit l'auteur, ne comptabilisent plus que 25.000 réfugiés rwandais dans les années 1960-66 et 23.000 en 1972. (...) Selon certains témoignages, beaucoup se sont fait enregistrer comme nationaux congolais dans le territoire de Rutshuru»³⁶. Cette immersion est en quelque sorte facilitée par le gouvernement congolais qui, fidèle à sa politique de "laisser-aller", décide en 1967 de fermer tous les camps des réfugiés sans indiquer le statut des anciens pensionnaires de ces camps. Certes, la victoire du FPR au Rwanda a permis à nombre d'entre eux de retourner dans leur pays d'origine, mais il ne faut pas se tromper sur leur détermination de garder un contact avec le Kivu auquel ils sont, pour la plus part, attachés sentimentalement après y avoir passé une bonne partie de leur vie. Cela paraît parfaitement légitime quoiqu'il faille encore clarifier, dans les esprits, le type de rapports que les actuels "rwandais du Congo" devraient conserver avec leur "terre nourricière".

L'évolution de la situation des réfugiés hutu de 1994 dans la région des grands lacs devrait conduire au même phénomène d'immersion. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, après le rapatriement spectaculaire de 600.000³⁷ réfugiés en novembre 1996 et les "disparitions massives"³⁸ d'autres pendant la "guerre de libération", les forêts du Congo abritent toujours des réfugiés hutu dont le nombre est inconnu à

³⁶ WILLAME, J.-C., *op. cit.*, p.46.

³⁷ BRAECKMAN, C., « Incertitudes d'une fin de règne au Zaïre », in *Le monde diplomatique*, n°515, février 1997, p.8.

³⁸ L'ONU estime entre 150.000 et 1800.000 le nombre de réfugiés rwandais ou burundais et déplacés zairois dont on est sans nouvelle. Voir AFP, Genève, 21 avril 1998.

défaut d'un quelconque recensement³⁹. Il est en tout cas certain que plusieurs d'entre eux, qui ont une responsabilité directe ou indirecte dans le génocide de 1994, sont condamnés à l'exil et n'ont d'autre choix que de chercher à s'intégrer dans le milieu qui les a accueilli. D'autres qui n'ont certainement rien à se reprocher, surtout les intellectuels, pourraient également décider de rester longtemps au Kivu craignant d'être tués une fois rentrés au Rwanda, «*non pas pour ce qu'ils ont fait mais pour ce qu'ils sont*».

Il existe à ce jour plusieurs indications d'une tendance à fixer d'autres acteurs rwandais et burundais au Kivu. La présence des officiers de l'APR au sein de la nouvelle armée nationale congolaise n'est plus un secret. Le président Kabila l'a lui-même reconnu à plusieurs reprises⁴⁰. Ce qui reste problématique c'est la durée de leur engagement et l'étendu des pouvoirs dont ils disposent. Une longue durée de leur présence à certains échelons de commandement risque de transformer les rumeurs en conviction que le Congo est sous occupation étrangère. La question de leurs pouvoirs est aussi capitale car elle détermine la marge de manœuvre dont disposent les nouvelles autorités du Congo qui ont besoin d'une crédibilité aux yeux d'une population en attente des décisions capables de provoquer un changement positif et durable.

Le déploiement permanent des troupes étrangères, notamment rwandaises et burundaises, au Kivu est un autre signe de cette tendance vers la fixation des acteurs étrangers dans l'espace politique du Kivu. Plusieurs témoignages font état d'une présence, à partir de janvier 1998, de plus de 2.500 militaires rwandais dans la forêt de Kalehe (vers Bunyakiri et Kalonge) et Walikale au Sud-Kivu. Les éléments de l'armée burundaise sont aussi signalés constamment dans les territoires de Fizi et Uvira⁴¹. Même si officiellement, rien n'est dit au sujet de cette présence, on n'est pas loin de la vérité en affirmant qu'elle vise essentiellement à contrer les assauts des forces combattantes hutu qui opèrent souvent à partir du Kivu⁴². Il n'est pas exclu, toutefois, que d'autres objectifs soient assignés à ces troupes. En effet, selon

³⁹ Van ACKER, F., *op. cit.*, p.7.

⁴⁰ AZADHO, *op. cit.*, p.6 ; voir aussi l'adresse de Monsieur Laurent-Désiré Kabila, président de la RDC, aux autorités coutumières et militaires réunies en son cabinet à Bukavu, le 25 janvier 1998.

⁴¹ Des missionnaires protestants qui ont récemment séjourné au Kivu rapportent que les effectifs des militaires rwandais augmentent sans cesse au Sud-Kivu. D'autre part, un prêtre qui a réussi à se rendre dans les hauts plateaux d'Itombwe au cours du mois de mars 98, signale qu'il a vu des «*milliers*» des soldats tutsi à partir de Lemera jusqu'au delà de Kidote. Cette forte présence militaire vise probablement à renforcer un dispositif ancien qui avait déjà été signalé dans un rapport de la Sous-Délégation du HCR/Uvira du 13 décembre 1997 (Situation Hebdomadaire, p.2).

⁴² Voir Charles Kayoka cité par NCN, News Flash, Four-nation offensive into Kivu-Congo imminent ?, February 20, 1998.

une rumeur persistante au Kivu, une base militaire rwandaise serait en voie de construction sur l'île d'Idjwi⁴³ où un contingent de l'APR serait déjà cantonné. Ceci suscite, évidemment, des soupçons au sein de l'élite intellectuelle et politique sur toute présence militaire étrangère au Kivu. Depuis le mois de février 1998, les rumeurs sur l'imminence d'une guerre d'occupation gagnent tous les milieux du Kivu⁴⁴. La peur d'un envahissement extérieur cristallise auprès des populations autochtones des sentiments de méfiance, voire d'hostilité à l'égard des Tutsi (congolais ou non congolais).

4. LA GUERRE DE LIBÉRATION ET LE PROBLÈME ETHNIQUE

Cette guerre est déclenchée à la mi-octobre 1996 par des attaques contre les camps des réfugiés rwandais et burundais se trouvant dans les environs de Uvira et de Bukavu. Dans un premier temps, l'offensive est présentée aux yeux de l'opinion comme une "*rébellion*" des Banyamulenge qui se battent pour la reconnaissance de leur nationalité zaïroise. Ce n'est qu'en novembre de la même année que les médias internationaux annoncent l'entrée en scène d'un mouvement politico-militaire dénommé Alliance des forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL). Sa victoire sur les troupes de Mobutu et ses alliés, n'atténuera pas les tensions politico-ethniques au Kivu. Bien au contraire. On va assister à une catégorisation des ethnies en deux groupes, et de nouveaux rapports conflictuels vont s'établir entre "*les libérateurs*" et les "*autres*".

4.1. La rébellion des Banyamulenge: réaction d'un peuple opprimé ou agression extérieure?

Les dérives que la contestation de la nationalité des populations rwandophones a provoqué à partir de 1981 à l'Est du Congo⁴⁵ n'ont pas épargné les Banyamulenge. Considérés dans certains milieux politiques comme faisant partie des «*populations à nationalité douteuse*», ils ont été l'objet de plusieurs injustices et abus entre 1982 et 1996: en 1982, la candidature de l'unique représentant des Banyamulenge, Monsieur Joseph Mutambo, est rejetée; en 1987, deux autres candidatures, celles de messieurs Dugu wa Mulenge et Musafiri Mushambaro sont également rejetées; dès 1993, après l'assassinat du président burundais Melchior Ndadaye par des militaires tutsi, les populations d'Uvira et de Fizi, rejointes par plusieurs milliers de réfugiés hutu burundais, leur manifestent une hostilité sans pareille

⁴³ COMMISSION DE PACIFICATION NORD-KIVU ET SUD-KIVU, Rapport du comité du Sud-Kivu, novembre 1997, p.14.

⁴⁴ Voir NCN, News Fash, Four-nation offensive into Kivu-Congo imminent, february 20, 1998.

⁴⁵ Cfr supra.

les accusant d'avoir "*jubilé*" à l'annonce de la nouvelle la mort d'un chef d'Etat hutu; après 1994, avec l'arrivée massive des réfugiés hutu rwandais dans la région, ils deviennent la cible d'agressions verbales et physiques de toutes sortes (arrestations, extorsions, expulsions du pays, interdictions de disposer de leurs biens, etc.), accusés cette fois-ci d'avoir «*aidé leurs frères tutsi à prendre le pouvoir à Kigali et à chasser les Hutu du Rwanda*»⁴⁶. Comme on peut s'en rendre compte, à partir de 1993, la problématique des Banyamulenge est liée aux conflits ethniques du Rwanda et du Burundi.

Malgré la pression exercée sur eux aussi bien par des milieux politiques locaux (autorités politico-administratives et "*jeunesses*" tribalo-politiques) que par une forte présence des réfugiés hutu dans la région située entre Kamanyola et Fizi (près de 150.000 réfugiés rwandais et près de 70.000 réfugiés burundais), les Banyamulenge ne subiront pas le sort des Banyarwanda du Nord-Kivu. Et ceci, pour trois raisons principales.

Premièrement, il s'est avéré qu'avant la mi-août 1996, la paysannerie d'Uvira et de Fizi n'était pas véritablement mêlée aux actions de déstabilisation de la communauté Banyamulenge. Cela est peut-être dû au fait que les Banyamulenge «*font partie, depuis longtemps et dans la discrétion, du paysage socio-politique et économique*» de la région⁴⁷, et que leur implantation dans tout l'Itombwe ne pose pas un problème d'insécurité foncière pour les autres paysans avec lesquels ils partagent un immense territoire plus grand que le Rwanda⁴⁸. Deuxièmement, même si certaines autorités locales (autochtones) et une partie de la population urbaine leur étaient hostiles, ils avaient en revanche de très bons rapports avec les responsables de l'armée et des services de renseignements (tous non autochtones) qui savaient se tenir à l'écart de l'agitation anti-tutsi entretenue par une élite intellectuelle et politicienne locale. Troisièmement, ils disposaient d'un potentiel d'auto-défense acquis par une longue tradition guerrière et une possession d'armes de guerre (fusils automatiques légers et des armes lourdes) qui leur furent distribuées en 1964 par l'armée nationale congolaise qui a eu recours à eux dans la lutte contre les rebelles mulelistes.

Néanmoins, face à la multiplication des menaces et à la détérioration continuelle de leur condition au cours du quatrième trimestre de 1995, les Banyamulenge décident de résister et de s'armer pour faire face à d'éventuelles attaques contre leurs villages situés sur les hauts plateaux d'Itombwe. Ils vont donc utiliser leurs relations avec les chefs militaires pour s'approvisionner en armes de guerre. Une grande partie des armes que les autorités congolaises avaient saisies sur les FAR en juillet 1994, se retrouve

⁴⁶ MUTAMBO, J., *op. cit.*, p.112.

⁴⁷ WILLAME, J.-C., *op. cit.*, p.91.

⁴⁸ MUTAMBO, J., *op. cit.*, p.1.

ainsi entre leurs mains. Ils acquièrent d'autres armes à partir des camps des réfugiés. Sur le plan des effectifs, ils comptent sur les nombreux jeunes banyamulenge engagés dans l'Armée patriotique rwandaise (APR) pour constituer le noyau d'une milice dans laquelle seront enrôlés ensuite la plupart des jeunes Tutsi expulsés du territoire congolais.

Le projet d'une rébellion des Banyamulenge n'était pas un secret. Leurs responsables avaient clairement indiqué aux autorités locales qu'ils ne se laisseraient pas chasser de leurs villages sans réagir. Lors d'une réunion du comité local de sécurité, Monsieur Ruhimbika Müller, un leader munyamulenge, avait souligné à l'intention des participants que «*ceux qui convoient leurs vaches ne les prendront qu'après avoir abattu le dernier munyamulenge*»⁴⁹. Le commissaire de zone, Monsieur Shweka Mutabazi, qui présidait cette réunion, porta la nouvelle à la connaissance des habitants d'Uvira à l'occasion d'une adresse publique à l'église protestante de Kasenga en août 1996 (quelques jours avant qu'il n'interdise les activités du Groupe Milima, une ONG dont Ruhimbika Müller est le secrétaire général). Ils s'armaient, et ils ne le cachaient pas. Monsieur Gareton, rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Zaïre, qui avait rencontré le même Ruhimbika à Bukavu en décembre 1995, l'a d'ailleurs indiqué clairement dans un rapport à la Commission des droits de l'homme de l'ONU⁵⁰.

Jusque là, les Banyamulenge présentaient leur projet comme l'unique alternative pour se défendre contre une menace d'extermination ou, à tout le moins, de déportation qui ferait d'eux des apatrides. Avec ce discours, ils sont parvenus à rallier plusieurs sympathisants à leur cause dans les milieux progressistes occidentaux. Ils étaient, néanmoins, conscients du danger qu'il y avait d'engager un bras de fer avec Kinshasa sans l'appui de l'extérieur. Au début, ils ne peuvent espérer grand chose du Rwanda, encore moins du Burundi, tous deux confrontés à d'énormes problèmes de sécurité causés notamment par des infiltrations de commandos hutu à partir du territoire zaïrois. Mais le Rwanda va très vite offrir d'autres perspectives lorsqu'il décide de régler la question des réfugiés hutu par voie militaire. Et c'est probablement au cours du mois de mai 1996, que des contacts sont établis entre les stratèges rwandais et les dirigeants Banyamulenge⁵¹. Il est n'est pas exclu que des personnalités occidentales (américaines ou européennes) aient joué un rôle déterminant dans cette mise en relation. Quoiqu'il en soit, à partir de ce mois, le ton change au niveau de la presse rwandaise, et elle annonce

⁴⁹ Entretien avec Ruhimbika Müller, Bukavu, mai 1996.

⁵⁰ Nations Unies/Conseil économique et social (Commission des droits de l'homme), *Rapport sur la violation des droits de l'homme au Zaïre, présenté par M. Roberto Gareton, Rapporteur spécial, conformément à la résolution 1996/77 de la commission*, E/CN.4/1997/6/Add.1, 16 septembre 1996.

⁵¹ A cette époque des leaders Banyamulenge effectuent plusieurs voyages à Kigali.

l'imminence d'une guerre entre le Rwanda et le Zaïre. L'intérêt que cette presse porte subitement à la question des Banyamulenge est révélateur d'une alliance objective qui venait d'être scellée entre des "frères" dont les sorts sont liés⁵².

Il est indéniable, comme le souligne G. Prunier, que «*le but premier des Banyamulenge lorsqu'ils demandèrent de l'aide à Kigali était d'abord d'assurer leur propre sécurité face à ce qui constituait visiblement une extension au Sud des persécutions subies par les Banyarwanda au Nord-Kivu. Mais pour le général Kagame, cette aide était l'occasion d'introduire une condition. Si les Banyamulenge voulaient l'appui logistique de Kigali, ils allaient devoir aussi rendre quelques services*»⁵³. Les Banyamulenge devraient donc accepter de servir à la fois de fer de lance et de cinquième colonne pour une opération d'envergure que Kigali s'apprêtait à mener sur le territoire zaïrois et dont l'objectif premier était le démantèlement des camps des réfugiés. C'est ainsi que les premiers éléments banyamulenge et APR infiltrés à partir du Burundi devaient rapidement prendre le contrôle des hauts plateaux afin d'assurer une protection aux paysans tutsi et de positionner des unités prêtes à prendre de revers, le moment venu, les camps de réfugiés situés dans la plaine de la Ruzizi. Dès le mois de septembre 1996, "*les rebelles tutsi*" passent à l'action et organisent plusieurs attaques destinées à débarrasser les hauts plateaux de toute présence hostile⁵⁴. Les militaires des FAZ, démotivés et désorganisés, ainsi que les milices Babembe ne résistent pas longtemps aux assauts des éléments Banyamulenge/APR bien aguerris, bien équipés. Après avoir sécurisé leurs villages, et alors que les infiltrations se poursuivent, ils lancent des attaques contre toute présence hutu dans la région, dans les camps des réfugiés et même dans des hôpitaux⁵⁵. Dès cet instant, la rébellion des Banyamulenge n'en était plus une car ce qui allait se produire par la suite, de Uvira jusqu'à Goma, n'était qu'un élargissement au territoire congolais de la guerre civile rwandaise⁵⁶.

⁵² Sur les différents articles de presse parus au Rwanda avant la rébellion des Banyamulenge, lire REYNTJENS, F., « La rébellion au Congo-Zaïre : une affaire des voisins », in *Hérodote*, n°86/87, 3^e-4^e trimestre 1997, p.59.

⁵³ PRUNIER, G., « La crise du Kivu et ses conséquences dans la région des grands lacs », in *Hérodote*, n°86/87, 3^e-4^e trimestre 1997, p.46.

⁵⁴ L'attaque faite à Epombo, groupement Bashimunyaka, collectivité d'Itombwe, en territoire de Mwenga, le 19 septembre 1996, et qui a fait plus de 150 morts, a été le début des opérations qui visaient la création sur les hauts plateaux d'une « zone de sécurité » pour les paysans banyamulenge.

⁵⁵ L'hôpital de Lemera aurait été attaqué le 6 octobre 1996 car plusieurs rebelles hutu FDD (de Léonard Nyangoma) s'y faisaient soigner.

⁵⁶ POURTIER, R., « Congo-Zaïre-Congo : un itinéraire géopolitique au cœur de l'Afrique », in *Hérodote*, *op. cit.*, p.27.

C'est cette conception que les populations du Sud-Kivu ont du combat des Banyamulenge. Elles leur font le reproche d'être des complices d'une agression extérieure puisqu'ils permettent aux Tutsi rwandais et burundais, et même aux Ougandais et Ethiopiens d'accéder aux localités fermées aux congolais⁵⁷. Il n'est pas certain que des Banyamulenge aient participé à toutes ces attaques contre les objectifs humanitaires. Et pourtant la presse internationale a, pendant longtemps, placé les rebelles Banyamulenge au centre de toutes les péripéties du début de la guerre (depuis Uvira jusque Bukavu). Même l'attaque des camps de Katale et de Kahindo en fin octobre 1996 leur est attribuée. Sans aucun démenti de leur part. Les Banyamulenge ont probablement accepté de "*porter le chapeau*" pour payer le prix du soutien de Kigali à leur cause. Si tel est le cas, ils risquent de le payer très longtemps. Car aujourd'hui ils doivent s'armer pour assurer leur sécurité⁵⁸. Une sorte de "*pax bellicum*".

4.2. L'AFDL et sa "légion tutsi"

L'acte fondateur de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre est signé à Lemera (au Sud-Kivu) en date du 18 octobre 1996 entre quatre micro-partis politiques ne disposant d'aucune assise réelle sur le terrain: le Parti de la révolution populaire (PRP) de Laurent-Désiré Kabila, le Mouvement révolutionnaire pour la libération du Zaïre (MRLZ) de Masasu Nindaga, le Conseil national de résistance pour la démocratie (CNRD) de Kisase Ngandu, enfin l'Alliance démocratique du peuple (ADP) dirigée par Déogratias Bugera. Ce mouvement restera pratiquement dans l'ombre jusqu'à la prise par les rebelles de la ville de Goma le 1 novembre 1996. Le 7 novembre, Kabila fait un discours à Goma. Il se présente comme le porte-parole de l'Alliance, met au compte de celle-ci l'insurrection qui est en cours à l'Est du Zaïre depuis le mois de septembre, et annonce l'objectif de leur mouvement: mettre fin à la dictature de Mobutu. Depuis lors, l'Alliance prend place parmi les multiples acteurs de la guerre du Kivu.

Dans ses débuts, l'Alliance, qui est théoriquement entièrement zaïroise, ne dispose pas d'unités combattantes propres. Ce sont les rebelles banyamulenge et, en grande partie, les militaires de l'APR qui constituent le premier noyau de ses troupes. Ils sont renforcés par des éléments des armées burundaise et ougandaise, et même par des mercenaires venus de la Somalie,

⁵⁷ HERITIERS DE LA JUSTICE, *Atelier provincial sur la paix : définition des stratégies de construction de la paix au Sud-Kivu (Rapport de l')*, Bukavu, décembre 1997, p.67.

⁵⁸ MEISENBERG, O., MISSER, F., « Kabila laisse tomber ses frères d'armes », *Die Tageszeitung*, 27 février 1998.

de l'Erythrée, et de l'Éthiopie⁵⁹. Les "rebelles" qui combattent la coalition FAZ, ex-FAR, et Interahamwe sont alors présentés, hâtivement sans doute, comme des Tutsi venant de toute la région des grands lacs. Kabila, qui devient par la suite président de l'Alliance, est lui-même considéré comme un homme de paille de Kigali. La prédominance des tutsi parmi les forces de l'AFDL et le rôle moteur du Rwanda⁶⁰ dans les événements du Kivu sont invoqués par ceux qui voient dans la "*soit-disante rébellion*" une réponse tutsi au génocide rwandais de 1994. Pour eux l'AFDL n'était qu'une création rwandaise pour donner à l'opération "*une couverture locale*"⁶¹. Les massacres des réfugiés hutu, qualifiés indistinctement de "*génocidaires*", par les forces de l'AFDL renforcent cette idée. L'enrôlement, fin novembre 1996, au sein des forces de l'AFDL des "*enfants*" zaïrois non-tutsi, les fameux "*kadogo*", ainsi que l'appui des diverses milices d'origines ethnique diverses (les maï-maï, les ngilima, les "*Kasindiens*" proches de Kisase Ngandu) n'ont pas suffi pour redonner un caractère zaïrois à la campagne de l'AFDL. Les médias étrangers ont beaucoup contribué à la fixation dans les esprits de l'image d'une AFDL appuyée par une "*légion tutsi*"⁶².

4.3. Vers une dualisation de la société

La "*guerre de libération*" a modifié sensiblement le paysage politique du Kivu. Dès le début des hostilités, les populations autochtones avaient suspecté l'engagement de troupes étrangères aux côtés des Banyamulenge à cause, notamment, de certaines déclarations des autorités rwandaises révélant leurs ambitions territoriales sur le Kivu⁶³. Ainsi, pour ces populations, on assistait non à une "*guerre de libération*" comme l'annonçait l'AFDL, mais à une "*guerre d'occupation*". Les comportements et agissements de certains éléments de l'ALC (Armée de libération du Congo) durant la guerre et après celle-ci, ont provoqué des frustrations très aiguës parmi les membres de toutes les autres communautés tribales non tutsi. Ce qui a engendré, auprès de ces communautés, la peur d'une marginalisation politique, économique et sociale d'une part, et d'une insécurisation foncière d'autre part.

⁵⁹ OOSTERVEER, P., DEVOS, J., SILVESTRE, V., *De Charybde en Scylla ? : Rapport de mission Kivu-Zaïre*, janvier 1997, p.3.

⁶⁰ Dans une interview publiée dans le *Washington Post* du 9 juillet 1997, le général Paul Kagame déclare que le gouvernement rwandais avait « planifié et dirigé la rébellion ». Il reconnaît également que le Rwanda avait fourni des armes aux rebelles.

⁶¹ PRUNIER, G., *op. cit.*, p.47.

⁶² Voir l'article de ISNARD, J., « Une « légion tutsie » de quinze mille hommes, formée en Ouganda, aurait appuyé les forces rebelles, selon les services occidentaux », in *Le Monde*, 13 mai 1997.

⁶³ WILLAME, J.-C., *op. cit.*, p.93.

La victoire militaire de l'AFDL et la présence permanente de troupes rwandaises sur le territoire national ont renversé les rapports de force entre les Tutsi du Congo et les autres groupes ethniques de la région, en faveur des premiers cités. Ceux à qui on a toujours contesté le droit à la citoyenneté, et donc à la participation dans les affaires nationales, sont devenus aujourd'hui "*les nouveaux maîtres*". Tout en admettant que ce changement s'inscrit dans un rapport dialectique, on est obligé de constater qu'il s'accompagne de logiques et «*pratiques totalement inconnues au Congo*»⁶⁴, qui pourraient lui donner une image qui n'est pas nécessairement souhaitée par les Tutsi du Congo⁶⁵. En tout état de cause, ces logiques et pratiques sont aujourd'hui à la base d'une "*ethnicisation*" de la victoire de l'AFDL et de toutes ses conséquences.

⁶⁴ OOSTERVEER, P., DEVOS, J., SILVESTRE, V., *op. cit.*, p.6.

⁶⁵ Selon Colette BRAECKMAN les Tutsi Banyamulenge et les pasteurs tutsi chassés du Masisi n'ont jamais inscrit leur action dans un objectif qui les détacherait de la nation congolaise. Voir BRAECKMAN, C., *op. cit.*, p.9.

4.3.1. *Ethnicisation de la victoire*

La dynamique de la guerre de libération a fait apparaître au Kivu, plus qu'ailleurs au Congo, une distinction entre les "*peuples des libérateurs*", et les "*autres peuples*". Les "*libérateurs*" sont ceux qui ont joué un rôle primordial dans l'AFDL. Ainsi, tout au long de la guerre, et surtout après la fin de celle-ci, on a vu les Banyamulenge⁶⁶ se présenter ostentatoirement devant les "*autres*" pour rappeler qu'ils sont "*leurs libérateurs*"⁶⁷. D'aucuns estiment aujourd'hui que les Banyamulenge «*ont constitué l'épine dorsale de l'AFDL*»⁶⁸ ou qu'ils sont «*le fer de lance de la révolution*» comme l'affirme J. Mutambo⁶⁹. Leur participation active au démantèlement de la dictature de Mobutu doit être reconnue à sa juste valeur. Mais il leur a été reproché de revendiquer la "*libération*" comme étant leur "*propriété privée*"; d'où les attitudes d'arrogance et de triomphalisme qu'ils ont constamment affichées. Ils se sont même comportés à l'égard des autres communautés ethniques comme des "*vainqueurs*" envers des "*vaincus*". Dans les premiers mois qui ont suivi la fin de la guerre, les bastonnades, la chicotte, les crachats sur les gens (parfois même dans la bouche), et d'autres traitements humiliants⁷⁰, ont été imposés systématiquement aux "*vaincus*" au point qu'il était difficile de ne pas accrédi- ter la thèse d'une occupation étrangère⁷¹. La "*confiscation*" des maisons des particuliers à Uvira, à Bukavu et à Goma, ainsi que revendication des postes importants dans l'administration et les entreprises publiques ont renforcé cette thèse.

Les populations hutu, surtout les réfugiés rwandais et burundais, ont été particulièrement concernées par les violences des "*vainqueurs*". Ils sont globalement considérés soit comme des "*Interahamwe*" ou des "*génocidaires*" lorsqu'il s'agit des réfugiés, soit comme des membres de la "*Magrivi*" lorsqu'ils sont congolais.

⁶⁶ Dans le contexte de la guerre de libération, l'appellation « Banyamulenge » désigne non seulement les Tutsi du Zaïre, mais aussi tous les autres Tutsi impliqués dans l'action de l'AFDL, quelles que soient leurs origines.

⁶⁷ VAN ACKER, F., *op. cit.*, p.3.

⁶⁸ REUTERS, *RDC : troubles dans l'Est entre factions de l'armée*, Kinshasa, 25 février 1998.

⁶⁹ MUTAMBO, J., *op. cit.*, p.127.

⁷⁰ OOSTERVEER, P., DEVOS, J., SILVESTRE, V., *op. cit.*, p6.

⁷¹ VAN ACKER, F., *op. cit.*, p.3.

4.3.2. Intolérance corrélative

Les actes des Banyamulenge décrits ci-haut ont renforcé le clivage entre "les libérateurs Tutsi" et les autres communautés ethniques. Le refus de l'occupation par ces dernières s'est mêlée à une ancienne hostilité pour déterminer l'apparition de certaines réactions de résistance. Dès le mois de janvier 1997 des tracts circulent au Kivu annonçant la création de mouvements de résistance tels que le Front de lutte contre l'occupation tutsi "FLOT", le Conseil de résistance et de libération du Kivu "CRLK", et l'Union des forces vives pour la libération et la démocratie "UFLD". D'après ces tracts, tous ces mouvements appellent la population à prendre conscience de l'occupation, et de résister contre «*l'expansion, l'occupation, et la domination tutsi*». A côté de ces mouvements qui n'ont, apparemment du moins, aucune consistance réelle sur le terrain, apparaissent divers groupes armés, composés soit par des autochtones congolais, soit par des Hutu étrangers, et qui semblent désormais avoir un ennemi commun: le Tutsi. Il en est ainsi des Interahamwe, "*combattants hutu*", des soldats ex-FAR, des ex-FAZ, et de certains membres des milices FDD. Ces groupes agissent soit conjointement, soit séparément dans les deux provinces du Kivu, depuis Beni jusque Fizi, et constituent aujourd'hui une grande préoccupation pour les dirigeants politiques de la région des grands lacs de l'Afrique.

5. CONCLUSION

Dans un communiqué publié à Bruxelles le 5 février 1998, Monsieur Joseph Matata, coordinateur du Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda, dénonce «*un plan d'attaque contre les populations civiles bantu du Kivu*» dont l'objectif serait l'épuration massive des "*populations hutu et bantu*". Selon lui, «*la population hutu est particulièrement visée par Kigali. Le régime de Kigali est convaincu qu'il n'a pas fait rapatrier tous les réfugiés de 1994, et que plusieurs milliers de réfugiés hutu se cacheraient encore dans le Kivu. Les populations bantu du Kivu sont visées aussi, d'abord parce qu'elles sont de la même famille ethnique que les Hutu, ensuite parce qu'elles sont supposées avoir caché beaucoup de Hutu, enfin parce qu'une rébellion contre le pouvoir de Kabila a vu le jour dans cette province où Hutu et autres populations bantu se coaliseraient contre l'hégémonie tutsi de la région des Grands-Lac*».

Sans prêter foi à ces déclarations nous estimons que ce passage de ce communiqué donne l'image de la recomposition sociale qui est en cours au Kivu. Il révèle le critère ethnique d'une catégorisation dualiste des acteurs présents dans l'espace politique du Kivu, et rend compte de sa portée. Ainsi, rentrent dans ces catégories, non seulement les acteurs locaux (ethnies

autochtones), mais aussi les acteurs extérieurs (Tutsi et Hutu du Rwanda et du Burundi). C'est ce qui fait dire à certains experts que les tensions politico-ethniques qui agitent actuellement le Kivu opposent les Tutsi aux Bantous⁷². Cette nouvelle forme de dualisation de la société du Kivu est totalement différente de celle qui a été souvent provoquée par la question de la nationalité des "*Banyarwanda*", et dont les catégories étaient fondées sur un critère juridique. Les conflits duels qui pourraient éclater dans l'avenir au Kivu, risquent d'être très meurtriers à l'image du modèle rwandais. L'imbrication de plus en plus forte entre les affaires intérieures et extérieures rend la situation du Kivu assez complexe. Elle risque même de devenir très compliquée.

⁷² Voir à ce sujet le rapport du HCR/Uvira, Situation hebdomadaire, 13 décembre 1997, p.2.

